

rejeté

SÉNAT

le 19 décembre 1973.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*sur la modernisation
des bases de la fiscalité directe locale.*

Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1973.

*Le Président,
Signé : Alain POHER.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1^{re} lecture, 637, 807 et In-8° 62.
Commission mixte paritaire, 865 et In-8° 98.

Sénat : 1^{re} lecture, 70, 80, 82 et In-8° 28 (1973-1974).
Commission mixte paritaire, 101 (1973-1974).